



**AVIS DE COMPÉTITION  
DÉFI SYLVIA SNIDER 2018**

**PRÉSENTÉ PAR  
CPA Ook-Pic de Grand-Mère  
Région Mauricie**

**DU : 27 janvier, 2018**

**AU : 27 janvier, 2018**

**SANCTION : IC-17-080**

**Sanctionné par Patinage Québec**

## **Détail de sanction – COMPÉTITIONS CLUB 2017-2018**

**CPA Ook-Pic de Grand-Mère**

**ANNONCE LA TENUE DE DÉFI SYLVIA SNIDER 2018**

**Dates : 27 janvier, 2018 au 27 janvier, 2018**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est CPA Ook-Pic de Grand-Mère.

**Président(e) comité organisateur :** Roxane Abel  
**# Téléphone :** Courriel : rox\_patin\_1@hotmail.com  
**Représentant(e) technique :** Geneviève Garceau  
**Spécialiste de données en chef :** Claudine Hébert  
**Spécialiste de données informatiques :** Lucie Lorrain

## **PATINAGE QUÉBEC N<sup>o</sup> DE SANCTION : IC-17-080**

**NOM DU CLUB HÔTE :** CPA Ook-Pic de Grand-Mère  
**SITE INTERNET :** acpam2.jimdo.com  
**COURRIEL :** acpamcompetition@gmail.com  
**TÉLÉPHONE :**

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Aréna de Grand-Mère  
601 3e avenue  
Shawinigan, Qc, G9T 2V3

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** : 85' X 200' (Standard LNH)

## 3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

## 4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Autres restrictions approuvées par le comité provincial :
  - a) Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participant est insuffisant.;

## 6. Inscription

**Internet** Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante [acpam2.jimdo.com](http://acpam2.jimdo.com)

**Date limite** : 23 décembre, 2017

## 7. Mode(s) de paiement :

- ✓ Carte de crédit (Visa ou Mastercard)
- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de ACPAMet datés **au plus tard le 23 décembre, 2017**. À l'adresse suivante :

A/S R. Abel, compétition Sylvia Snider  
DÉFI SYLVIA SNIDER 2018  
317 rue Chapleau  
La Tuque, Qc, G9X 3X4

**Aucun chèque postdaté après le 23 décembre, 2017 ne sera accepté.**

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 35 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

## 8. Frais d'inscription :

50 \$ par événement Norme de performance (STAR 1, STAR 2 et STAR 3), (Interprétation);

25 \$ par événement Patinage Plus;

## 9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

## 10. Système de notation



- Le système de «Norme de performance».

## 11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

### Norme pour les CD

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).

(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

(5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

## 12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

## 13. Accréditation des entraîneurs

**Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.**

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

### ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

### ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
  - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
  - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
  - Preuve de certification
  - Carte valide de premiers soins
  - Preuve que le BackCheck est à jour

### NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

## 14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5 \$

11 ans et moins : Gratuit

Chaperon : Gratuit

Les patineurs et leur chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

## **15. Chaperons**

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant)

- ✓ Patinage Plus;
- ✓ STAR 1, STAR 2, STAR 3, STAR 4 moins de 10 ans et STAR 5 moins de 10 ans;

## **16. Prix**

### **16.1 Volet épreuve CPC**

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

### **16.2 Volet Norme de Performance**

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

### **16.3 Volet Norme de Performance avec classement**

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

## **17. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

## **18. Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

## **19. Formation des groupes**

Pour les catégories patinage de compétitions, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

## **20. Vidéo**

Non Disponible.

## **21. Photos**

Non Disponibles.

## **22. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place.

### ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

**Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.**

- Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux « Championnats « sous-section » et/ou « A » ou « B » de section Québec – Patinage Canada » de l'année courante (**2017-2018**) pour la même discipline.
  - **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline. (Exemple STAR 1 et STAR 2) À l'exception des catégories STAR 7 et STAR 9 qui peuvent être jumelées à une autre catégorie STAR. (Exemple STAR 6 et STAR 7)

- **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence « Partie A : Exigences techniques de programme de compétition de patinage STAR 2017-2018 »

Équivalences de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile:	Junior Argent
Pré-Novice:	Senior Argent
Novice, Junior ou Senior:	Or

### SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.

### PATINEURS EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

- **STAR 1 (ÉLÉMENTS)**

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.  
Âge : Aucune limite.

### ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi l'étape 3 peut s'inscrire dans la catégorie Étape 5)

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Le port du casque est obligatoire pour les participants n'ayant pas réussi l'étape 5.

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus Étape se dérouleront par circuit.

La Trousse Technique de Patinage Plus du Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

### SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

### PATINEURS EN SIMPLE

#### ✓ FILLES

##### • ÉTAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge  
Circuit : 1 min. 15 sec.

##### • ÉTAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge  
Circuit : 1 min. 15 sec.

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.

#### ✓ GARÇONS